

L'ajournement

qu'on offre ordinairement à des amis. On s'est sans doute rendu compte que c'était une partie négligeable de nos importations, mais encore là, monsieur l'Orateur, je pense qu'il s'agit d'articles qu'on a l'habitude de trouver dans les boutiques ordinairement situées dans des endroits fréquentés par les touristes.

Encore là, ce sont des choses qu'on peut produire. Et quand on visite ces kiosques et ces boutiques, que ce soit sur le mail de la rue Sparks, à Ottawa, ou dans n'importe quelle autre ville canadienne, on se rend compte que ces boutiques sont inondées de produits importés, de l'Italie, du Japon, de la Chine, pays où l'on dit que la production est à bon marché. Mais il reste quand même que ces articles sont souvent vendus au Canada comme des souvenirs authentiquement canadiens. Je me souviens, il y a deux ou trois ans, je voulais offrir à quelqu'un qui m'avait rendu un service quelque chose qui représentait la Capitale nationale. Or, à mon grand désarroi je n'ai rien pu trouver qui était de l'artisanat canadien ou de fabrication canadienne. Je fus obligé d'offrir quelque chose qui ne représentait ni le Parlement canadien ni la Capitale nationale. C'est quelque chose qui manque au pays et qu'on devrait encourager.

Or, monsieur le président, encore une fois, c'est un projet de loi très modeste, et qui n'apportera que peu de résultat dans la lutte que cherche apparemment à faire le gouvernement pour encourager la création de nouveaux emplois au Canada. Il est évident qu'il y a des choses que nous ne pouvons pas produire chez nous; il est normal qu'on enlève les droits de douanes là-dessus, mais pour ce qui peut être produit au Canada, il y aurait lieu de prendre tous les moyens possibles pour encourager la production chez nous et ainsi offrir aux Canadiens des emplois convenables, des emplois qu'ils recherchent.

● (1720)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Penner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Hillsborough (M. Macquarrie)—Les Affaires extérieures—Le Canada et le projet égyptien de réouverture du canal de Suez—La représentation officielle aux cérémonies—Demande d'explications; le député de Brant (M. Blackburn)—L'Immigration—La question de l'étude des antécédents des candidats à l'immigration; le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick)—L'administration de la justice—La possibilité d'un nouveau procès pour le Dr Morgentaler—La question de l'application des articles 617a) et 683(2) du Code criminel.

[M. Laprise.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE TARIF DES DOUANES (N° 3)

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Sharp (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-67, tendant à modifier le Tarif des douanes (n° 3), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas être raseur en étudiant ce bill en détail, mais il y en a certaines parties qui sont importantes. Ce qui me préoccupe, ce n'est pas tant ce que le bill contient que ce qu'il ne contient pas, et la façon dont on pourrait concevoir certaines des mesures qu'il renferme. Le premier numéro tarifaire du bill, sur les livres de prières, est de la plus haute importance pour la Chambre. Je me demande si c'est à l'intention du contribuable, devant le budget déposé par le ministre des Finances (M. Turner), le 23 juin! Il est hors de doute que les Canadiens ont maintenant besoin des pouvoirs de la prière. C'est peut-être pour les députés de l'autre côté qui, dans trois ans environ, auront besoin de prier! Ce sera inutile, mais au moins, ils pourront se procurer leurs livres de prières en franchise.

A la page 3 du bill, on parle d'aéronefs, à l'exclusion des moteurs, et l'on mentionne ensuite les moteurs d'aéronefs. Je ne suis pas technicien et je ne vois pas pourquoi l'on sépare les deux, à moins qu'il n'y ait un accident et que l'on n'ait alors besoin que du moteur sans l'appareil ou de l'appareil sans le moteur. Je me demande pourquoi certains échappent à la douane, alors que d'autres sont durement frappés. Je me demande, en outre, comment on peut expliquer les articles tarifaires qui se rapportent à l'industrie de l'aéronautique au Canada, étant donné surtout que le gouvernement fédéral n'encourage pas, ni par une aide financière, ni par son intérêt, le développement de cette industrie en Colombie-Britannique.

La seule marque d'attention qu'ait accordée le ministre des Finances à cette industrie s'est résumée à frapper d'un impôt l'usage des avions de plaisance pour économiser le carburant. Cet impôt est à peu près aussi logique que celui qu'il a imposé, puis supprimé, dans le cas des petites embarcations. Ou encore, que la taxe récemment imposée sur l'essence. Si jamais moteur a été conçu par l'homme pour fonctionner à peu de frais, c'est bien le moteur d'avion.

J'aimerais signaler un autre aspect du tarif, qui brille par son absence dans le bill, celui qui a trait aux couvercles de bocaux de conserve. A mon avis, s'il y avait des élections fédérales aujourd'hui, pas un seul député libéral ne se ferait élire dans les régions agricoles du pays où les femmes ont la majorité des voix.

Une voix: Vous vous êtes déjà trompé avant.

Une voix: Vous ne seriez pas réélu.

M. Brisco: J'entends des bruits vagues de l'autre côté de la Chambre, monsieur l'Orateur.

Une voix: Ils n'ont rien de vague.

M. Brisco: Ils continuent, victimes de leur ignorance béate. Je suis sûr qu'ils ne sont pas allés dans la Péninsule du Niagara, dans le Kootenay ou dans l'Okanagan. Ils n'ont pas parlé aux ménagères qui veulent conserver des produits alimentaires parce que le gouvernement a trop